



CONSULTATION DES MEMBRES DU CCD SUR LA MOBILITE STATUTAIRE

Nous vous invitons à compléter ce questionnaire et nous le retourner par mail à l'adresse « secretariat@le-scpn »

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION

NOM :	Affectation :
Prénom :	Année de sortie de l'ENSP :

* Durée minimum d'affectation :

- Je suis Favorable Défavorable à l'allongement à trois ans de la durée minimum d'affectation sur le premier poste

- Je suis Favorable Défavorable à l'introduction d'une durée minimum d'affectation de deux ans sur les postes

* Durée maximum d'affectation (hors postes particuliers type ASI, outre-mer etc...) :

La durée statutaire de maintien sur un même poste devrait selon moi être fixée à :

- 4 ans + 1 an + 1 an (situation actuelle), le premier terme étant de droit et les années supplémentaires facultatives
- 5 ans + 2 ans
- 5 ans + 2 ans + 1 an
- 6 ans + 1 an + 1 an
- 8 ans + 1 an + 1 an
- 10 ans

* Emplois fonctionnels :

Je suis Favorable Défavorable à une application de la mobilité statutaire aux emplois fonctionnels

OBSERVATIONS / SUGGESTIONS :